

Conseil d'Administration  
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Jean-Marc VIAL
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.01.2026

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 janvier 2026 a été transmis le 16 janvier 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI

la Secrétaire de Séance;  
Brigitte BARLET



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20260122-DELIB225-DE  
Date de réception préfecture : 23/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).

## DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2026

Exécutoire le : 23 JAN. 2026

Publiée/Notifiée le : 23 JAN. 2026

Visée le : 23 JAN. 2026

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : Brigitte BARLET

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Brigitte BARLET en tant que secrétaire de séance

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Brigitte BARLET



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Acte à classer

DELIB225

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-01-23T09-07-30.00 ( MI267041159 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260122-DELIB225-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Date de décision : 22/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées  
5.2.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [1 DELIB Désignation du secrétaire de séance.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2026-01-22 Page de garde](#) Type PJ : 99\_DE - Délibération  
Conseil  
d'administration.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Transmis

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Accusé de réception

Date 23/01/26 à 09:11